

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2025

N/Réf. : AI25\_000008

**Objet : Réponse à votre demande d'accès à l'information**

La présente lettre a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information datée du 30 juin 2025.

Vous trouverez, ci-joint, un document présentant les informations demandées, à savoir :

- Nombre total de rencontres avec les sociétés Marinvest Energy, Marinvest Énergie Canada et Marinvest Energy AS ou un de leurs lobbyistes enregistrés;
- Date et heure de ces rencontres;
- Lieu et sujet de ces rencontres;
- Noms et titres des personnes représentant la Société du Plan Nord qui ont participé à ces rencontres;
- Notes de rencontre et comptes rendus officiels de ces rencontres, s'ils existent.

Nous vous informons également que la Société a repéré des documents auxquels le droit d'accès à l'information ne s'applique pas en vertu de l'article 9, al.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1). Cet article prévoit que le droit d'accès à l'information « *ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature* ».

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions de recevoir, , l'expression de nos sentiments distingués.

[ Original signé ]

Brigitte Boulianne

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2